

Communiqué de presse

Berne, le 7 septembre 2011

Révision totale de la loi sur l'alcool: dans l'ensemble mieux que prévu

L'Union suisse des arts et métiers usam et l'Alliance des milieux économiques pour une politique de prévention modérée AEPM se disent dans l'ensemble d'accord avec les décisions prises ce jour par le Conseil fédéral sur la poursuite de la politique en matière d'alcool. Parmi les points positifs, elles mentionnent particulièrement l'abandon des mesures portant sur la formation des prix – y compris l'introduction des taxes d'incitation – ainsi que la suppression de plusieurs monopoles.

L'usam et l'AEPM ont pris connaissance avec satisfaction de la décision du Conseil fédéral de se distancer d'une nouvelle réglementation du marché, à une exception près: l'interdiction de vendre de l'alcool entre 22 heures et 6 heures dans le commerce de détail doit être refusée pour son caractère discriminatoire et excessif qui toucherait l'ensemble de la population. L'usam et l'AEPM sont en revanche favorables à un renforcement de la protection de la jeunesse. Elles soutiennent en outre entièrement les propositions d'exonérations et d'allègements fiscaux ainsi que la suppression de trois monopoles et de 41 des 43 autorisations étatiques. La légalisation d'achats tests d'alcool prévue par le Conseil fédéral ainsi que l'interdiction de remettre des boissons alcoolisées à des mineurs seront toutefois combattues car elles ne sont pas applicables.

Placée sous la responsabilité de l'usam, l'Alliance de l'économie pour une politique de prévention modérée regroupe près de vingt associations faïtières et organisations de branche issues de l'économie. Elle s'engage contre l'activisme étatique à outrance dans le domaine de la prévention et de la santé en général, mais soutient en revanche des mesures de prévention ciblées, judicieuses et orientées en fonction des groupes à risque.

Renseignements complémentaires:

Hans-Ulrich Bigler, directeur usam, tél. 031 380 14 14, mobile 079 285 47 09

Ruedi Horber, secrétaire général AEPM, tél. 031 380 14 34, mobile 078 813 65 85

Numéro 1 des PME suisses : organisation faïtière des petites et moyennes entreprises, l'usam représente 280 associations et quelque 300 000 PME.